

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 026 DU 25 MARS 2026 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS PROVINCIAUX AU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/022 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Vu le Décret n°100/109 du 08 décembre 2025 portant Création, Organisation, Missions et Fonctionnement de la Direction Provinciale au Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Directeur Provincial des Droits de la Personne Humaine et du Genre de Buhumuza :

Madame Esther NIYONIZERA.

Article 2 : Est nommé Directeur Provincial des Droits de la Personne Humaine et du Genre de Bujumbura :

Monsieur Gabriel ICIMPAYE.

Article 3 : Est nommé Directeur Provincial des Droits de la Personne Humaine et du Genre de Burunga :

Monsieur Olivier CIZA.

Article 4 : Est nommée Directeur Provincial des Droits de la Personne Humaine et du Genre de Butanyerera :

Madame Odette NINTERETSE.

Article 5 : Est nommé Directeur Provincial des Droits de la Personne Humaine et du Genre de Gitega :

Monsieur Roger NIYIBIZI.

Article 6 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 mars 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Alfred AHINGEJEJE.

